

## FÉDÉRATION INTERNATIONALE DES ASSOCIATIONS DE BIBLIOTHÉCAIRES ET DES BIBLIOTHÈQUES (IFLA)

45<sup>e</sup> Conseil, 27 août — 1<sup>er</sup> septembre 1979, Copenhague

Plus de 1 000 bibliothécaires venant de soixante et un pays différents se sont réunis à Copenhague pour le 45<sup>e</sup> Congrès annuel de l'IFLA. Les réunions se tenaient soit à l'École royale des bibliothèques, soit au campus de la nouvelle université à Amager. Cent quatre-vingt-une réunions des sections, des divisions, des groupes de travail, des comités directeurs succédèrent aux sessions plénières. La séance d'ouverture eut lieu à Trivoli en présence de la Reine Margrethe II de Danemark.

Les premières réunions du conseil ont été consacrées aux procédures administratives : élection, rapports du président, du trésorier, et du secrétaire en particulier.

Six membres du Bureau exécutif ont été élus dès le premier jour :

*Présidente* : Else Granheim, de Norvège. Elle est directeur du Bureau norvégien des bibliothèques publiques depuis 1970. Elle était vice-présidente de l'IFLA depuis 1977.

*Vice-présidents* : Jean E. Lowrie, États-Unis ; M.-L. Bossuat, France ; Dick Fifoot, Royaume-Uni ; Joseph S. Soosai, Malaisie et Gotthard Rückl, RDA.

Les deux vice-présidents restant en fonction sont L. Gvishiani, URSS et G. Pflug, RFA.

Les responsables du Bureau professionnel ont été également élus :

*Président* : H.P. Geh, RFA, membre de droit du Bureau exécutif.

*Finances* : V. Popov, Bulgarie.

*Membres* : H. Avram, États-Unis ; I. Bagrova, URSS ; A.A. Bousso, Sénégal ; J. Daugbjerg, Danemark ; O. Simler, Autriche ; W. Welsh, États-Unis.

---

Les deux séances plénières furent consacrées au thème général du Conseil : « La législation des bibliothèques ».

Au cours de la première séance, M. O. Perch Nielson, sous-secrétaire permanent du Ministère des affaires culturelles à Copenhague, parla d'une « Constitution des bibliothèques danoises » et M. S.C.

Nwoye, du Nigéria, évoqua les « Conséquences de l'extension de la législation d'un pays, concernant les bibliothèques aux bibliothèques académiques, en donnant l'exemple du Nigéria ». De très nombreuses interventions suivirent. La seconde réunion fut consacrée aux problèmes du droit d'auteur ; elle était organisée par l'Association internationale des bibliothèques juridiques. Les problèmes du droit d'auteur et de la photocopie furent exposés puis discutés. Malheureusement le manque de temps empêchait toute conclusion ou même toute approche de conclusion. Il est impossible de donner un compte-rendu complet de toutes les réunions. Nous nous limiterons aux principales résolutions et déclarations présentées par différentes sections.

*La Section des bibliothèques nationales* : Le problème du droit d'auteur est si important pour les bibliothèques que le Bureau professionnel souhaite qu'il soit le centre des travaux de plusieurs sections ou divisions à Manille. La Section des bibliothèques nationales est particulièrement intéressée par le droit d'auteur sur les enregistrements bibliographiques et exprime son désir de participer à l'étude de cet aspect du problème, lors du prochain conseil.

*La Section des bibliothèques publiques* demande la création d'une Table ronde sur les bibliobus et également celle d'un groupe de travail destiné à mettre au point une méthode ou une technique qui pourraient être utilisées comme un guide pour mener une étude sur les utilisateurs des bibliothèques et permettre de mesurer et comparer l'efficacité des bibliothèques publiques dans les différents pays du monde. La Section des bibliothèques publiques envisage également l'organisation d'un séminaire en Amérique latine, sur le rôle et les moyens des bibliothèques publiques dans cette région, après le succès remporté par le séminaire de Lund (24-29 août 1979) sur la politique des bibliothèques publiques.

*La Section des bibliothèques scolaires* propose que dans le prochain programme à moyen terme, soit inclus un examen complet du rôle éducatif des bibliothèques et des bibliothécaires dans les sociétés, fondé sur l'information.

*La Section du prêt* demande à l'Unesco de faire très rapidement une étude objective sur les implications de la législation du droit d'auteur sur la photocopie et le prêt entre bibliothèques.

*La Section des publications officielles* demande au Bureau exécutif de l'IFLA de suggérer à l'Unesco d'inviter des représentants des gouvernements à assister au Congrès international prévu sur l'Accès universel aux publications. Elle souhaite aussi que l'IFLA prenne fermement position sur le problème du droit d'auteur, afin de préserver les intérêts des bibliothèques et des lecteurs. Le Comité permanent de la Section a décidé de créer un groupe de travail sur les problèmes posés par les publications officielles des organisations internationales.

*La Section des livres rares et précieux* a soutenu une demande de l'Association roumaine des bibliothèques afin que l'Unesco fasse figurer les manuscrits et les livres rares dans son inventaire des objets dits culturels.

*La Section de la conservation* souhaite que le thème de la conservation au sens le plus large, qui concerne la plupart des bibliothécaires et des archivistes, soit retenu comme celui d'une des prochaines conférences annuelles de l'IFLA, peut-être celle de Munich en 1983.

*La Section des statistiques* constate que la « Recommandation de l'Unesco concernant la normalisation internationale des statistiques relatives à la production des livres et des périodiques » n'a pas été complétée depuis 1964. Or la production de nouveaux matériels (audio-visuel, microreproduction) rend une révision nécessaire, en liaison avec l'Unesco et les organisations internationales concernées. Une préconférence pourrait être organisée en 1981, avant le Conseil de Leipzig, afin de préparer la révision de cette recommandation. La Section des statistiques a également présenté une résolution concernant les Accords de Florence et demandant aux membres de l'IFLA d'intervenir auprès de leurs gouvernements

pour qu'ils adhèrent à ces Accords et au Protocole qui étend l'exonération des droits de douane, au matériel audio-visuel et aux microreproductions.

La Table ronde des bibliothèques d'art, de la Section des bibliothèques spécialisées a publié un « Répertoire des bibliothèques d'art en Europe », qu'elle projette de transformer en Répertoire international.

Des travaux importants et qu'il semble intéressant de signaler sont menés par la Section de catalogage en liaison avec le Bureau du contrôle bibliographique universel ; ISBD pour les analyses, études des fichiers d'autorité, préparation d'un manuel d'application des ISBD en plusieurs langues, utilisation des ISBD pour les écritures autres que latines.

L'IFLA a actuellement vingt-quatre contrats en cours de réalisation avec l'Unesco, sur des sujets très divers ; la liste complète figure dans *l'IFLA journal*, vol. 5 (1979), n° 4, p. 316-319. Elle donne une très bonne idée des activités des divisions, sections et groupes.

Au cours de cette conférence, des collègues français ont été chargés de responsabilités importantes : Mlle Beaudiquez, conservateur à la Bibliothèque Nationale, et Mlle Patte, conservateur à l'École Nationale Supérieure de Bibliothécaires, La Joie par les Livres, ont été élues présidentes, l'une de la Section de bibliographie, l'autre de la Section des bibliothèques pour enfants.

On ne peut terminer ce compte rendu sans évoquer l'excellente organisation de ce 45<sup>e</sup> Conseil, qui marquait la fin de la présidence de M. Kirkegaard, recteur de l'École royale des Bibliothèques.

Marie-Louise BOSSUAT

*Conservateur en chef à la Bibliothèque Nationale.*